

**DOCUMENT UNIQUE VALANT ACTE D'ENGAGEMENT ET  
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES  
PARTICULIÈRES**

**MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**Pouvoir adjudicateur :  
AUSSAC VADALLE**

**Objet de la consultation :  
MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA  
CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SENIORS – 8 Logements et  
salle commune**

## SOMMAIRE

<b>Article 1. Objet du Marché.....</b>	<b>3</b>
<b>Article 2. Contenu de la mission .....</b>	<b>3</b>
2.1. Mission de base .....	3
2.2. Missions complémentaires (à compléter / adapter le cas échéant) .....	3
<b>Article 3. Identification du pouvoir adjudicateur .....</b>	<b>4</b>
<b>Article 4. Contractant(s) .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Article 5. Sous-traitance .....</b>	<b>6</b>
<b>Article 6. Contrôle Technique et coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs .....</b>	<b>6</b>
6.1. Contrôle technique .....	6
6.2. Coordination et sécurité .....	6
<b>Article 7. Pièces constitutives du marché .....</b>	<b>6</b>
<b>Article 8. Délais d'exécution.....</b>	<b>6</b>
8.1. Points de départ des délais.....	7
8.2. Engagement du maître d'œuvre .....	7
8.3. Pénalités de retard .....	7
<b>Article 9. Modalités particulières d'exécution .....</b>	<b>8</b>
9.1. Présentation des documents d'étude.....	8
9.2. Établissement des ordres de service par le maître d'œuvre .....	8
9.3. Facturation électronique des marchés de travaux.....	8
<b>Article 10. Montant du marché .....</b>	<b>9</b>
<b>Article 11. Mode de détermination des prix .....</b>	<b>9</b>
11.1. Forme du prix .....	9
11.2. Mois d'établissement du prix du marché .....	9
11.3. Choix de l'index de référence .....	9
11.4. Modalités d'actualisation des prix.....	9
<b>Article 12. Modalités de règlement.....</b>	<b>10</b>
12.1. Avance .....	10
12.2. Échéancier .....	10
12.3. Conditions de paiement.....	11
12.4. Compte(s) à créditer .....	11
12.5. Cession ou nantissement des créances .....	11
<b>Article 13. Engagement sur le coût prévisionnel (phase étude) .....</b>	<b>12</b>
13.1. Coût prévisionnel .....	12
13.2. Taux de Tolérance (phase étude) .....	12
13.3. Seuil de Tolérance .....	12
13.4. Application de la tolérance.....	12
<b>Article 14. Engagement sur le coût de réalisation des travaux.....</b>	<b>13</b>
<b>Article 15. Régime des droits de propriété intellectuelle.....</b>	<b>13</b>
<b>Article 16. Conditions de résiliation.....</b>	<b>13</b>
16.1. Résiliation du fait du maître de l'ouvrage .....	13
16.2. Résiliation du marché aux torts du maître d'œuvre.....	13
<b>Article 17. Dérogations au CCAG-PI .....</b>	<b>14</b>
<b>Annexe 1 : Décomposition et répartition de la rémunération .....</b>	<b>15</b>

## **Article 1. Objet du Marché**

Le marché régi par le présent document est un **marché de maîtrise d'œuvre** pour la réalisation de la prestation suivante : **Création d'une résidence séniors – 8 logements et salle commune.**

Ce marché est passé en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de **360 000.00€ HT.**

## **Article 2. Contenu de la mission**

Les éléments de la mission de maîtrise d'œuvre sont établis conformément aux articles R2431-8 à R2431-18 du Code de la Commande ainsi que conformément à l'arrêté du 22 Mars 2019 (précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé).

### 2.1. Mission de base

Le titulaire se verra confier une mission de base, étendue aux études d'exécution, appartenant à la catégorie opération de construction neuve de bâtiment (conformément à l'article R2431-3 du Code de la Commande Publique). Le présent marché est donc constitué des éléments de mission suivants :

- Esquisse (ESQ),
- Avant-projet sommaire (APS),
- Avant-projet définitif (APD),
- Études de projet (PRO),
- Assistance aux contrats de travaux (ACT) comprenant les quantitatifs ainsi que la rédaction des pièces administratives du DCE (CCAP, AE et RC),
- Études d'exécution totales (EXE Totales) (excepté pour le choix et l'agencement du mobilier),
- Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ,
- Assistance au maître d'ouvrage à la réception et la période de parfait achèvement (AOR).

### 2.2. Missions complémentaires (à compléter / adapter le cas échéant)

Le marché est également constitué de la mission complémentaire suivante :

- Étude acoustique.

Il est par ailleurs, précisé que le maître d'œuvre est tenu de remplir les missions qui lui sont dévolues par le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAG Travaux).

## **Article 3. Identification du pouvoir adjudicateur**

Commune de Aussac Vadalle  
61 rue de la république  
16560 Aussac Vadalle

## **Article 4. Contractant(s)**

### ***Zone à compléter par le candidat***

#### **Article 1. Signataire**

Nom : EURL GOUEDO Conceptions & Expertises

Prénom :

Qualité : Concepteur Mandataire

#### **Article 2.**

- [x ] Signant pour mon propre compte  
[ ] Signant pour le compte de la société  
[ ] Signant pour le compte de la personne publique prestataire

#### **Article 3. et**

- [ ] Agissant en tant que prestataire unique  
[x ] Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après  
[x ] Solidaire [ ] Conjoint

#### **Article 4.** En cas de groupement conjoint, le mandataire est :

- [ ] Solidaire

#### **Article 5. Prestataire individuel ou mandataire du groupement**

Raison sociale : .....

Adresse : 143, rue de Montmoreau

Code postal : 16000

Bureau distributeur : ANGOULEME

Téléphone : 0545254448

Fax : 0545399241

Courriel : olivier.gouedo@orange.fr

Numéro SIRET : 909 832 958 00013

*En cas de groupement :*

## Cotraitant n°1

Raison sociale : **SARL Atlantique Architectures**  
Adresse : .....  
**VOIR DOSSIER JOINT**

VOIR DOSSIER JOINT

Code postal : .....  
Bureau distributeur : .....  
Téléphone : .....  
Fax : .....  
Courriel : .....  
Numéro SIRET : .....  
N° Reg. com. : .....  
N° rép. Métiers : .....  
Code NAF/APE : .....

### Cotraitant n°3

Raison sociale : .....  
Adresse : .....

Code postal : .....  
Bureau distributeur : .....  
Téléphone : .....  
Fax : .....  
Courriel : .....  
Numéro SIRET : .....  
N° Reg. com. : .....  
N° rép. Métiers : .....  
Code NAF/ABF : .....

Cotraitant n°2

Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
.....

Code postal : .....  
Bureau distributeur : .....  
Téléphone : .....  
Fax : .....  
Courriel : .....  
Numéro SIRET : .....  
N° Reg. com. : .....  
N° rép. Métiers : .....  
Code NAF/APE : .....

Cotraitant n°4

Raison sociale : .....  
Adresse : .....

Code postal : .....  
Bureau distributeur : .....  
Téléphone : .....  
Fax : .....  
Courriel : .....  
Numéro SIRET : .....  
N° Reg. com. : .....  
N° rép. Métiers : .....  
Code NAF/APE : .....

Le titulaire, après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, s'engage, sans réserve, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies par le marché.

De même, le titulaire s'engage (ou engage le groupement dont il est mandataire) sur la base de son offre (ou de l'offre du groupement), exprimée en euro à l'article 10 du présent document.

L'offre ainsi présentée le lie pour une durée de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **Article 5. Sous-traitance**

Le maître d'œuvre peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitants par le maître de l'ouvrage et de l'agrément des conditions de paiement de chaque sous-traitant.

La sous-traitance de la totalité du marché est interdite.

Les conditions de l'exercice de cette sous-traitance sont définies à l'article 3.6 du C.C.A.G.

## **Article 6. Contrôle Technique et coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs**

### 6.1. Contrôle technique

Bien que ne relevant pas de l'obligation de contrôle au sens du décret du 7 Décembre 1978, l'opération, objet du présent marché, donnera lieu à une mission de contrôle technique.

La mission de contrôle technique sera attribuée ultérieurement, tant en phase conception qu'en phase réalisation, à une société dont le nom sera alors communiqué au maître d'œuvre.

### 6.2. Coordination et sécurité

L'opération, objet du présent marché relève du niveau 3 au sens du code du travail (Loi n° 93.1418 du 31 Décembre 1993).

La mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sera assurée par un prestataire désigné ultérieurement par le maître d'ouvrage et dont le nom sera également communiqué au maître d'œuvre.

Le maître d'œuvre s'engage à répondre et à transmettre toutes les informations utiles à la bonne exécution des missions de contrôle technique et de coordination hygiène et sécurité. Il devra tenir compte, à sa charge, de l'ensemble des remarques de ces derniers.

## **Article 7. Pièces constitutives du marché**

Les pièces constitutives du marché sont, par ordre de priorité :

- Le présent document (valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières) et son annexe,
- Le programme de l'opération,
- Le cahier des clauses administratives générales applicable aux prestations intellectuelles objet du marché (CCAG-PI),
- Le cahier des clauses techniques générales (CCTG) applicables aux marchés publics de travaux,
- Le mémoire technique remis avec l'offre,
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels avenants.

## **Article 8. Délais d'exécution**

La mission du maître d'œuvre démarre à la notification du présent marché et s'achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement (prévue à l'article 44.1 2° alinéa du CCAG applicable aux marchés de travaux) ou après prolongation de ce délai si les réserves

signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

#### Points de départ des délais

Les points de départ des délais sont les suivants :

- Pour le premier élément de mission : date de notification du marché
- Pour les autres éléments de mission (à l'exception des Études de Projet) : date de la réception (acceptation expresse ou tacite dans un délai de deux mois) de l'élément de mission précédent (dans l'ordre chronologique de déroulement de l'opération)
- Pour l'élément de mission Études de Projet (PRO) : date fixée dans l'ordre de service prescrivant le démarrage de cet élément de mission
- Pour l'analyse des offres : date de remise des offres par le maître d'ouvrage au maître d'œuvre
- Pour les projets de décompte des entrepreneurs : date de réception de ces derniers par le maître d'œuvre
- Pour le dossier des ouvrages exécutés (DOE) : date de réception, par le maître d'œuvre, du DOE des entreprises

Il est spécifié que pour des raisons tenant au montage de l'opération, une interruption temporaire pourrait être observée après l'APD. Dans toutes les hypothèses, un ordre de service prescrira le début d'exécution de l'élément Études de Projet (PRO).

#### 8.1. Engagement du maître d'œuvre

Les délais d'exécution sont fixés comme suit :

Phases	Durée (en semaines)
<b>Études d'esquisse</b>	4 SEMAINES
<b>Avant- projet sommaire</b>	4 SEMAINES
<b>Avant- projet définitif</b>	6 semaines
<b>Études de projet</b> (dont quantitatifs et DCE)	9 semaines
<b>Analyse des offres</b>	2 semaines
<b>Vérification du projet de décompte mensuel des entrepreneurs</b>	7 jours
<b>Vérification du projet de décompte final des entrepreneurs</b>	10 jours
<b>Dossier des ouvrages exécutés</b>	4 semaines

#### 8.2. Pénalités de retard

En cas de retard dans l'exécution des éléments susmentionnés, le maître d'œuvre subit sur ses créances une pénalité dont le montant par jour calendrier de retard est fixée à 100 € HT, par dérogation à l'article 14.1 du CCAG-PI.

Par dérogation à l'article 14.3 du CCAG-PI, cette pénalité est due par le titulaire même si son montant total ne dépasse pas 1 000 € HT pour l'ensemble du marché.

## **Article 9. Modalités particulières d'exécution**

### 9.1. Présentation des documents d'étude

Les documents d'études sont remis par le maître d'œuvre au maître de l'ouvrage pour vérification et réception. Chaque document devra être remis en deux exemplaires papier et un exemplaire informatique.

Le maître de l'ouvrage se réserve tout droit de reproduction des documents remis dans le cadre de l'opération envisagée.

### 9.2. Établissement des ordres de service par le maître d'œuvre

Dans le cadre de l'élément de mission « Direction de l'exécution des travaux » (DET), le maître d'œuvre est chargé d'émettre tous les ordres de service à destination des entrepreneurs.

Une copie de ces ordres de service devra être envoyée au Maître d'ouvrage dans les plus brefs délais.

Toutefois, un certain nombre d'ordres de service ne pourront être émis par le maître d'œuvre sans avoir recueilli au préalable l'accord du maître d'ouvrage :

- notification de la date de commencement des travaux,
- modification du programme initial entraînant une modification du projet ou du montant des travaux,
- interruption ou ajournement des travaux.

### 9.3. Facturation électronique des marchés de travaux

L'utilisation du portail de facturation électronique (Chorus Pro) est obligatoire dans les échanges entre les collectivités et les titulaires des marchés publics (à l'exception des TPE pour lesquelles l'obligation ne sera applicable qu'à partir de 2020).

Dès lors, le maître d'œuvre, en charge du contrôle des factures liées aux marchés de travaux, devra donc respecter ce circuit dématérialisé via Chorus Pro qui s'impose aux entreprises et aux maîtres d'ouvrage. Il devra donc récupérer les demandes de paiement des entreprises dans Chorus Pro et de les déposer, avec son visa, dans ce circuit dématérialisé.

## **Article 10. Montant du marché**

Le marché est rémunéré par un prix global forfaitaire dont la décomposition par intervenants et par éléments de mission figure à l'annexe 1 du présent document.

### **Zone à compléter par le candidat**

#### **MONTANT TOTAL (MISSION DE BASE ET MISSION COMPLÉMENTAIRE)**

<b>Montant hors TVA</b>	<b>35 000.00 €</b>
<b>Montant TVA (taux de 20,00%)</b>	<b>7 000.00 €</b>
<b>Montant TVA incluse</b>	<b>42 000.00 €</b>

**Montant global total TTC (en lettres)**

**Quarante deux mille Euros**

## **Article 11. Mode de détermination des prix**

### 11.1. Forme du prix

Les prix du présent marché sont fermes et actualisables. Le montant sera, le cas échéant, actualisé à la date de commencement d'exécution des prestations si un délai supérieur à trois mois s'écoule entre la date à laquelle le prix est fixé et la date de commencement d'exécution des prestations. L'actualisation se ferait, selon les modalités décrites ci-après.

### 11.2. Mois d'établissement du prix du marché

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du « mois zéro » (m0) soit « mois figurant en première page du règlement de consultation».

### 11.3. Choix de l'index de référence

L'index de référence I choisi pour représenter l'évolution du prix des prestations faisant l'objet du marché est l'index Ingénierie publié au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'équipement et au Moniteur des travaux publics.

### 11.4. Modalités d'actualisation des prix

L'actualisation des prix se fera par la formule **P = Po X (I n-3 /Io)** dans laquelle P est le prix actualisé, Po le prix initial du marché, I n-3 la valeur de l'index au mois de commencement d'exécution moins trois mois et Io la valeur de l'index au mois d'établissement des prix du marché.

Lorsque la valeur finale des index n'est pas connue au moment du paiement, le maître d'ouvrage doit procéder au paiement provisoire sur la base de la valeur actualisée en fonction de la dernière situation économique connue. Le maître d'ouvrage procèdera à l'actualisation définitive dès que les index seront publiés.

Les coefficients seront arrondis au millième supérieur.

## **Article 12. Modalités de règlement**

### 12.1. Avance

Une avance forfaitaire sera versée au maître d'œuvre. Le maître d'œuvre peut toutefois y renoncer en le mentionnant au sein du présent article.

Le montant de l'avance est déterminé par application de l'article R2191-7 du Code de la Commande Publique.

Cependant, l'avance ne pourra être versée qu'après constitution de la garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire prévues à l'article R2191-7 du Code de la Commande Publique.

Le montant de l'avance versée au titulaire n'est ni révisable, ni actualisable.

L'avance est remboursée dans les conditions prévues aux articles R2191-11 et R2191-12 du Code de la Commande Publique.

#### ***Zone à compléter par le candidat***

Le(s) prestataire(s) désigné(s) ci-après (*cocher la case correspondante*) :

[ ] ne refuse(nt) pas de percevoir l'avance prévue

[ ] refuse(nt) de percevoir l'avance prévue

### 12.2. Échéancier

Le règlement des sommes dues au titre du présent marché interviendra selon l'échéancier suivant :

<b>Éléments de mission</b>	<b>Exigibilité de l'acompte</b>
Études d'esquisse	80% à la remise du dossier 20% à l'approbation du maître d'ouvrage
Études d'avant-projet sommaire	80% à la remise du dossier 20% à l'approbation du maître d'ouvrage
Études d'avant-projet définitif	80% à la remise du dossier 20% à l'approbation du maître d'ouvrage
Études de projet	80% à la remise du dossier 20% à l'approbation du maître d'ouvrage
Assistance pour la passation des contrats de travaux	50 % à la remise du DCE 50% à la remise du rapport d'analyse des offres
Études d'exécution Totales	60 % avec le PRO 40% avec la DET lorsque toutes les notes de calcul ont été fournies
Direction de l'exécution des contrats de travaux	90% DET au fur et à mesure de l'avancement du chantier 10% à la remise du dernier décompte général définitif des entreprises
Assistance aux opérations de réception	65 % au prorata des réceptions effectuées avec réserves 25 % à la levée des réserves et à la remise du dossier des ouvrages exécutés 10% à la fin du délai de garantie de parfait achèvement

### 12.3. Conditions de paiement

Le paiement est effectué par virement bancaire. Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture, selon les dispositions des articles R2192-10 et R2192-12 du Code de la Commande Publique.

Le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire.

Conformément à l'article R2192-31 du Code de la Commande Publique, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes , en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

La formule pour le calcul des intérêts moratoires est la suivante :

(Montant payé tardivement T.T.C. x nombre de jours de dépassement x taux) / 365

A ce montant est ajoutée une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.

### 12.4. Compte(s) à créditer

#### ***Zone à compléter par le candidat***

<b>Contractants</b>	<b>Banque</b>	<b>Agence</b>	<b>Code établissement</b>	<b>Code guichet</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Clé RIB</b>
GOUEDO	Voir RIB Joint					
Atlantique Architectures	Voir RIB Joint					

### 12.5. Cession ou nantissement des créances

Un certificat de cessibilité pourra être remis, sur demande, au titulaire du marché selon les dispositions de l'article R2191-46 2° du Code de la Commande Publique.

La personne chargée de fournir des renseignements en la matière (conformément à l'article R2191-60 du Code de la Commande Publique) est le Maire de Garat.

## **Article 13. Engagement sur le coût prévisionnel (phase étude)**

### 13.1. Coût prévisionnel

L'enveloppe financière prévisionnelle est l'estimation financière de l'opération faite par le maître d'ouvrage.

Le coût prévisionnel est le montant de toutes les prestations de travaux nécessaires pour réaliser l'ouvrage, sur lequel s'engage le maître d'œuvre. Ce dernier est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois m0 fixé à l'article 11.2 du présent document.

Le maître d'œuvre veillera à ménager l'enveloppe financière prévisionnelle du maître d'ouvrage. En effet, lors des arbitrages faits conjointement par le maître d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre (jusqu'à la fin des études d'avant-projet définitif), des adaptations de certains éléments du programme devront être proposées afin de respecter l'enveloppe imposée.

En tout état de cause, si l'estimation du coût prévisionnel des travaux proposée par le maître d'œuvre au moment de la remise des prestations en phase esquisse et avant-projet, est supérieure à l'enveloppe prévisionnelle indiqué à l'article 1 du présent document, le maître de l'ouvrage peut refuser d'approuver les prestations et demander au maître d'œuvre de reprendre gratuitement ses études pour aboutir à un projet compatible.

Le coût définitif des travaux est entériné au plus tard à la fin de la phase APD et deviendra le coût de référence définitif sur lequel s'engagera le maître d'œuvre.

Un avenant permettra de valider le coût prévisionnel de l'ouvrage et fixera le forfait définitif de rémunération.

### 13.2. Taux de Tolérance (phase étude)

Le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre au stade des études d'avant-projet définitif est assorti d'un taux de tolérance de 5 %.

### 13.3. Seuil de Tolérance

Le seuil de tolérance est égal au coût prévisionnel des travaux majoré par le taux de tolérance défini ci-dessus.

### 13.4. Application de la tolérance

L'avancement des études permet au maître d'œuvre lors de l'établissement des prestations de chaque élément de vérifier que le projet s'inscrit dans le respect de son engagement sur le coût prévisionnel des travaux.

Chaque fois qu'il constate que le projet qu'il a conçu ne permet pas de respecter ce seuil de tolérance et ceci avant même de connaître les résultats de la consultation lancée pour la passation des marchés de travaux, le maître d'œuvre doit reprendre gratuitement ses études si le maître d'ouvrage le lui demande.

## **Article 14. Engagement sur le coût de réalisation des travaux**

La comparaison entre le coût initialement prévu (coût résultant des contrats de travaux passés par le maître de l'ouvrage pour la réalisation du projet) et le coût effectif global s'effectuera après exécution complète des travaux au vu des frais réels engagés (comprenant les marchés, avenants, commandes hors marchés intervenus pour la réalisation de l'ouvrage).

L'ensemble des travaux devra être réajusté au mois Mo (mois précédent la date limite de remise des offres) par application au coût réel définitif d'un coefficient de réajustement égal au rapport des index du marché de travaux pris au mois Mo. Son montant est arrondi à l'Euro supérieur.

Si ce coût final se situe dans les limites du seuil de tolérance fixé à 5 %, hors travaux liés aux fondations et au terrassement non repérables par une étude de sol préalable, il n'y aura pas de pénalité.

Si le coût constaté est supérieur au seuil de tolérance, le maître d'œuvre supporte une pénalité égale à la différence entre le coût constaté et le seuil de tolérance multiplié par un taux de 20%.

Cependant, le montant de cette pénalité ne pourra excéder 15 % du montant de la rémunération des éléments de mission postérieurs à l'attribution des marchés de travaux.

Si en cours d'exécution du marché, le maître de l'ouvrage décide des modifications de programme, conduisant à des modifications dans la consistance du projet, leurs incidences financières sur l'estimation prévisionnelle des travaux et sur le forfait de rémunération doivent être chiffrées et un nouveau coût estimatif assorti d'une nouvelle rémunération de l'architecte pourront être fixés par avenant.

## **Article 15. Régime des droits de propriété intellectuelle**

L'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs du pouvoir adjudicateur et du titulaire est l'option A telle que définie à l'article 25 du CCAG-PI.

## **Article 16. Conditions de résiliation**

### 16.1. Résiliation du fait du maître de l'ouvrage

Conformément à l'article 20 du CCAG PI, le maître de l'ouvrage se réserve la possibilité d'arrêter l'exécution des prestations au terme de chacune des phases techniques. Les éléments de missions définies à l'article 2 du présent document sont des parties techniques au sens de l'article 20 du CCAG PI.

### 16.2. Résiliation du marché aux torts du maître d'œuvre

Conformément à l'article 36 du CCAG PI, la résiliation du présent marché aux frais et risques du titulaire pourra être engagée dans les conditions définies au CCAG PI.

## **Article 17. Dérogations au CCAG-PI**

L'article 8.3 du présent document déroge aux articles 14.1 et 14.3 du CCAG-PI.

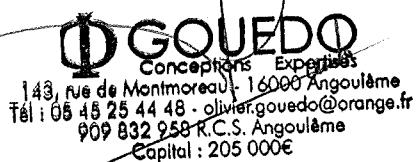
L'article 7 déroge à l'article 4.1 du CCAG-PI.

Toutes les dispositions du CCAG de Prestations Intellectuelles non contredites par les stipulations du présent document demeurent applicables.

**En un seul original**

**LE(S) TITULAIRE(S) :**

À Angoulême , le 29 juin 2022  
*(Cachets et signatures)*



**LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE :**

Monsieur le Maire de Aussac Vadalle accepte la présente offre.

À , le

*(Cachet et signature)*

**Annexe 1 : Décomposition et répartition de la rémunération**

**1- Décomposition par intervenants (en cas de groupement):**

Statut	Objet de la prestation	Part (%)	Montant HT
Mandataire	GOUEDO conceptions & Expertises	92	32 200.00€
Cotraitant 1	Atlantique Architectures	8	2800.00€
<b>TOTAL</b>		100%	70014.00€

**2- Décomposition par éléments de mission :**

Éléments de mission	Mandataire Ou Prestataire Individuel (en € HT)	Cotraitant n°1 (en € HT)
Études d'esquisse	1932.00€	168.00€
Avant-projet sommaire	3542.00€	308.00€
Avant – Projet définitif	8762.00€	588.00€
Études de projet	5406.00€	644.00€
Assistance pour la passation des contrats de travaux	644.00€	56.00€
Études d'exécution Totales	3542.00€	308.00€
Direction de l'exécution du contrat de travaux	7728.00€	672.00€
Assistance lors des opérations de réception	644.00€	56.00€
<b>Total missions de base</b>	<b>32 200.00€</b>	<b>2800.00€</b>
	€	€
<b>Total missions complémentaires</b>	€	€
<b>TOTAL</b>	<b>32 200.00€</b>	<b>2 800.00€</b>



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
LETTRE DE CANDIDATURE  
**DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS<sup>1</sup>**

DC1

*Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature.*

*En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.*

*En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l'acheteur (formulaire DC2).*

*Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 23612-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.*

**A - Identification de l'acheteur**

**COMMUNE DE AUSSAC VADALLE**

61, rue de la république  
16560 Aussac Vadalle

**B - Objet de la consultation**

**MARCHE ADAPTE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE  
SENIORS - 8 LOGEMENTS + SALLE COMMUNE**

**C - Objet de la candidature**

(Cocher la case correspondante.)

La candidature est présentée :

- pour le marché public (*en cas de non allotissement*) ;
- pour tous les lots de la procédure de passation du marché public ;
- pour le lot n°..... ou les lots n°..... de la procédure de passation du marché public (*en cas d'allotissement ; si les lots n'ont pas été numérotés, indiquer ci-dessous l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt*).

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Présentation du candidat

(Cocher la case correspondante.)

Le candidat se présente seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.]

Le candidat est un groupement d'entreprises :

conjoint      OU       solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

Non      OU       Oui

## E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser. Ajouter autant de lignes que nécessaires.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (**)	Prestations exécutées par les membres du groupement (***)
	Eurl GOUEDO Conceptions & Expertises Mandataire du Groupement 143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême	Concepteur/Maître d'œuvre - Mandataire
	SARL Atlantique Architectures 22, quai Louis Durand 17000 La Rochelle	Architecte Co-traitant

(\*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(\*\*) Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.

(\*\*\*) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.

## F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement

### F1 – Exclusions de la procédure

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (\*);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

### F2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :  
*(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)*

- Adresse internet :
- Renseignements nécessaires pour y accéder :

### F3 - Capacités

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles :  
*(Cocher la case correspondante.)*

- le formulaire DC2.  les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation (\*).

(\*) Attention, dans le cadre d'un marché public de défense ou de sécurité, certains documents de preuve sont à fournir au stade de la candidature ; il convient alors de vérifier attentivement les exigences fixées dans les documents de la consultation. Dans les autres marchés publics, les candidats ne sont tenus de fournir que des informations ; dans ce cas, s'ils peuvent décider de fournir les documents de preuve de la satisfaction aux conditions de participation au stade de la candidature, ils n'y sont en aucun cas tenus et l'acheteur ne peut juridiquement les y obliger.

## G - Désignation du mandataire (en cas de groupement)

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.]*

- Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

EURL GOUEDO Conceptions & Expertises

- Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême

■-Adresse électronique :

**olivier.gouedo@orange.fr**

■-Numéros de téléphone et de télécopie :

**Téléphone : 05 45 25 44 48**

■-Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

**909 832 958 00013**

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Pour les marchés publics de défense ou de sécurité, ce document est à fournir dès le dépôt de la candidature.

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

DC2

**DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL  
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT<sup>1</sup>**

*Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).  
En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.*

*En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.*

*En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement peut produire, en annexe du DC2, les éléments demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt, ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation.*

*Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 23612-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité (MDS) ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.*

**A - Identification de l'acheteur**

**COMMUNE DE AUSSAC VADALLE**  
61, rue de la république  
16560 Aussac Vadalle

**B - Objet de la consultation**

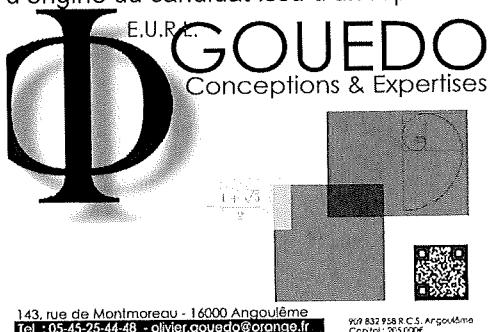
**MARCHE ADAPTE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE  
SENIORS - 8 LOGEMENTS + SALLE COMMUNE**

**C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement**

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## C1 - Cas général

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :



■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

### EURL GOUEDO Conceptions & Expertises

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême

■ Adresse électronique :

olivier.gouedo@orange.fr

■ Numéros de téléphone et de télécopie :

Téléphone : 05 45 25 44 48 Télécopie : 05 45 39 92 41

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

**909 832 958 00013**

■ Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

### Entreprise Individuelle.

■ Le candidat est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

Oui

Non.

## C2 - Cas particuliers en cas de marché public réservé

Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public autre que de défense ou de sécurité réservé en application des articles L. 2113-12, L. 2113-13 ou L. 2113-15 du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation. Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public de défense ou de sécurité réservé en application de l'article L. 2313-6 du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation.

Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, fournit les textes relatifs à ce statut. Pour les autres marchés publics, la vérification se déroulera dans les conditions de l'article R. 2144-1 du code de la commande publique.

<b>Statut du candidat individuel ou du membre du groupement</b>	
1. <input type="checkbox"/> Entreprise adaptée <small>(article L. 5213-13 du code du travail)</small> ou structures équivalentes	<p>Le contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l'emploi et de la formation professionnelle ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle ce document est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse internet :</li> <li>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</li> </ul>
2. <input type="checkbox"/> Etablissement et service d'aide par le travail <small>(articles L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles) OU</small> structures équivalentes	<p>Indiquer ci-dessous la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création :</p> <p>Lorsqu'il n'y a pas eu de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs, la preuve de la reconnaissance du statut d'établissement ou de service d'aide par le travail ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse internet :</li> <li>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</li> </ul>
3. <input type="checkbox"/> Structures d'insertion par l'activité économique <small>(article L.5132-4 du code du travail)</small> ou structures équivalentes	<p>La preuve de la reconnaissance du statut de structure d'insertion par l'activité économique ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse internet :</li> <li>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</li> </ul>
4.. <input type="checkbox"/> Entreprises de l'économie sociale et solidaire <small>(article 1<sup>er</sup> de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014) OU</small> structures équivalentes (sauf marché de défense ou de sécurité)	<p>La preuve de la qualification d'entreprise de l'économie sociale et solidaire ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse internet :</li> <li>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</li> </ul>

### C3 - Cas spécifiques relatifs aux conditions de participation

■ 1. *Lorsque le candidat est inscrit sur une liste officielle d'opérateurs économiques agréés au sens de l'article R. 2143-15 du code de la commande publique et que l'acheteur est un pouvoir adjudicateur ou au sens de des articles R. 2343-16 à R. 2343-17 du même code, que l'acheteur soit un pouvoir adjudicateur ou une entité adjudicatrice :*

- Indication du nom de la liste officielle :

- Références sur lesquelles l'inscription ou la certification est basée et, le cas échéant, la classification sur la liste :

- Le cas échéant, adresse internet à laquelle le certificat d'inscription sur cette liste officielle est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

■ 2. Lorsque le marché public n'est pas un marché de défense ou de sécurité **et** que l'acheteur a autorisé les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises en application du second alinéa de l'article R. 2143-4 du code de la commande publique :

Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur.  
(Dans ce cas, il est inutile de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire ; le remplissage du formulaire est terminé.)

## E - Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique E3.)

### E1 - Renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel :

- Diplôme d'architecte D.P.L.G.
- Certification HQE Niveau II Expertise
- D.U. d'expertise Judiciaire
- Expert Judiciaire auprès de la Cour d'Appel de Bordeaux

### E2 - Le cas échéant, pour les marchés publics de services, indication de l'autorisation spécifique dont le candidat doit être doté ou de l'organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné :

E3 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse(s) internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

## F - Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique F4.)

## F1 - Chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles

CHIFFRE D'AFFAIRES GOUEDO Architecte	Exercice du 01/2019 au 12/2019	Exercice du 01/2020 au 12/2020	Exercice du 01/2021 au .12/2021
Chiffre d'affaires global (ne remplir que pour les exercices pour lesquels ce renseignement est demandé par l'acheteur)	270 000€ ht	300 000 €ht	370 000€ ht
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché (si demandé par l'acheteur)	%	%	%

Lorsque les informations sur le chiffre d'affaires ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, indication de la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité :

...../...../.....

**F2 – Autres informations requises par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière**  
*(Chiffres d'affaires moyens sur la période demandée par l'acheteur, informations sur les comptes annuels, rapport entre les éléments d'actif et de passif, informations sur le niveau approprié d'assurance des risques professionnels, etc., tels que demandés par l'acheteur ; le cas échéant, renvoyer à la rubrique H du présent formulaire.)*

## F3 – Pour les marchés publics de travaux

En cochant cette case, le candidat déclare qu'il aura souscrit un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale (article L. 241-1 du code des assurances).  
*(Y compris en cas de MDS, les documents de preuve ne seront sollicité sur ce point qu'avant l'attribution du marché public.)*

**F4 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique)**

*Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :  
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)*

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

## G - Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement

### DC2 – Déclaration du candidat

Agrandissement et réaménagement du siège communautaire de la Communauté de communes Cœur de Charente à TOURRIERS.

Page : 5 / 8

*Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle.*

*(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique G2.)*

## **G1 - Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle, qu'il peut récapituler ici**

### **REFERENCES :**

**Aménagement Plateau Médical & technique - CRRF les Glamots : Réhabilitation (400m<sup>2</sup>)**  
Réception 2019 - Mission complète + EXE2 - Architecte concepteur Mandataire - 800 000,00€ht

**Construction d'une Balnéothérapie - CRRF les Glamots : Neuf (500m<sup>2</sup>)**  
Réception 2019 - Mission complète + EXE2 - Architecte concepteur Mandataire - 1 200 000,00€ht

**Construction de 40 chambres SSP et EVC - CRRF les Glamots : Neuf (4300m<sup>2</sup>) Réhabilitation (600m<sup>2</sup>)**  
Réception 2011 - Mission complète + EXE2 - Architecte concepteur Mandataire - 5 400 000,00€ht

**Construction d'une Maison de la santé à St Amant de Boixe – Cdc Cœur de Charente**  
Livraison Janvier 2020 - Mission complète + EXE2 - Architecte concepteur Mandataire- 350 000,00€ht

**Construction d'une Maison de la santé à Chabanais – Cdc Haute Charente**  
Livraison 2015 - Mission complète + EXE2 - Architecte concepteur Mandataire- 1 300 000,00€ht

**Construction d'une Maison de la santé – Mairie de Ruelle/Touvre**  
Réception mai 2010 - Mission complète + EXE2 - Architecte concepteur Mandataire- 1 500 000,00€ht

**Construction d'une Maison d'appui médical à Massignac – Cdc Haute Charente**  
Réception janvier 2016 - Mission complète + EXE2 - Architecte concepteur Mandataire- 4000 000,00€ht

**Aménagement de Cabinets dentaires à La Couronne – Privé**  
Réception sept 2014- Mission complète + EXE - Architecte concepteur Mandataire- 200 000,00€ht

**Construction d'un cabinet de Kinésithérapeutes à Mansle – Privé**  
Réception 2011 - Mission complète + EXE - Architecte concepteur Mandataire- 500 000,00€ht

**Construction d'une Maison de la santé – Blanzac**  
APS en cours - Mission complète + EXE2 - Architecte concepteur Mandataire- 1 053 000,00€ht

### **AUTRES REFERENCES :**

**Construction et aménagement d'une Balnéo et Gymnase APA :- Centre de Rééducation des Galmots**  
Réception 2019 – Mission complète + EXE - Architecte mandataire – 1 200 000€ht + 300 000,00€ht

**Rénovation et extension du Gymnase du Collège de Barbezieux**  
Réception 2012 – Mission complète + EXE - Architecte mandataire –350 000,00€ht

**Extension et Rénovation du Gymnase de ST Amant de Boixe**  
Réception 2009 – Mission complète + EXE - Architecte mandataire - 300 000,00€ht

**Salle de Danse Le Marysa - Privé**  
Réception 2013 – Mission complète VISA - Architecte mandataire –200 000,00€ht

### **REFERENCES SOCIO-CULTURELLES:**

**Construction d'une salle polyvalente + salle de réunion– Mairie de Garat**  
Livraison mai 2020 - Mission complète + EXE2 – Architecte concepteur Mandataire- 1 200 000,00€ht

**Médiathèque – Mairie de l'Isle d'Espagnac**  
Réception 2010 – Mission complète + EXE - Architecte mandataire - 450 000,00€ht

**Médiathèque – Mairie de Ruelle/Touvre**  
APS 2012 – Mission complète + EXE - Architecte mandataire - 650 000,00€ht

**Rénovation du Théâtre – Mairie de Ruelle/Touvre**  
Réception 2009 – Mission complète + EXE - Architecte mandataire - 480 000,00€ht

**Centre Socio culturel – Mairie d'Aussac-Vadalle**  
Réception 2005 – Mission complète + EXE - Architecte mandataire - 500 000,00€ht

**Construction d'une salle polyvalente – Mairie de Vouthon**  
Livraison juin 2015 - Mission complète + EXE2 – Architecte concepteur Mandataire- 700 000,00€ht

## MOYENS TECHNIQUES ET PERSONNEL

### Personnel intégré à l'agence :

- 1 Maître d'œuvre diplômé : Architecte DPLG.
- 1 Collaboratrice d'Architecte cheffe de projet : salariée
- 1 Collaboratrice d'Architecte : salariée

### Personnel Externe

- 1 Expert comptable
- 1 Avocat des affaires
- 1 Secrétaire

### Moyens :

- 4 Postes CAO – DAO dont 2 PC portables
- 1 Poste traitement de texte
- Photocopieur laser numérique : Rex Rotary A4/A3 n&B/ couleur
- Scanner Epson GT7000
- Télémètre LASER Leika
- Appareil Photo numérique : SONY α 100

### Logiciels

- Revit LT 2023
- TwinMotion
- Windows XP Pro
- Word/Excel
- Autocad 2014
- Archicad 11
- GIT (descriptif et quantitatif)

## **G2 - Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :**

*Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :  
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)*

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

## **H - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature**

*Rubrique à renseigner dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement s'appuie sur la ou les capacités d'un autre opérateur économique, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à cet opérateur, en application du II de l'article R. 2142-3 du code de la commande publique auquel l'article R. 2342-2 renvoie.*

*(Joindre, pour chaque opérateur économique, en annexe du DC2, tous les renseignements demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation. Le candidat sera tenu d'apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ; en cas de MDS, cette preuve est à fournir au stade du dépôt de la candidature.)*

### **Désignation du (des) opérateur(s)**

*(Adapter le tableau autant que nécessaire.)*

N° du Lot	Nom du membre du groupement concerné (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET de l'opérateur sur les capacités duquel le candidat ou le membre du groupement s'appuie (***)
	Gouedo C&E	 <p><b>GOUEDO</b>  Conceptions Expertises  143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême  Tél : 05 45 25 44 48 - olivier.gouedo@orange.fr  909 832 958 R.C.S. Angoulême  Capital : 205 000€</p>

(\*) En cas de candidature individuelle, le renseignement de cette rubrique est inutile.

(\*\*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(\*\*) Pour les groupements conjoints.

(\*\*\*) À défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.

## I - Renseignements spécifiques aux marchés publics de défense ou de sécurité

### I1 – Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement

**I2 – Documents, renseignements ou justificatifs permettant d'évaluer si le candidat individuel ou le membre du groupement répond aux critères d'accessibilité à la procédure indiquée dans l'avis d'appel à la concurrence** (uniquement lorsque l'acheteur a ouvert la procédure de passation aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen)

## MARCHES PUBLICS/ACCORDS-CADRES

## DECLARATION RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULE

DC6

Dès lors que le montant du marché public est égal ou supérieur à 3000 euros TTC, cette déclaration concerne le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché (1) et le titulaire du marché (2) en application du code des marchés publics (article 46) et du code du travail (articles L 8222-1 et D8222-5 ou D8222-7)

- 1) Cette déclaration peut être produite par le candidat lors de l'attribution du marché. Elle est datée d'un jour qui se situe obligatoirement entre [la date de l'information de l'attribution du marché au candidat ET la date de la signature du marché par l'acheteur].
- 2) Cette déclaration peut être produite par le titulaire tous les 6 mois à compter de la signature du marché public et ce jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

En cas de candidatures groupées, il convient de remplir une déclaration par membre du groupement.

Tous les documents et attestations sont établis en langue française. A défaut, ils doivent accompagnés d'une traduction en langue française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté (article 46 IV).

**A - Identification de l'acheteur : le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice**

DC6

**MARCHE ADAPTE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE A GARAT COMMUNE DE AUSSAC VADALLE**

61, rue de la république  
16560 Aussac Vadalle

**B - Objet du marché/de l'accord cadre**

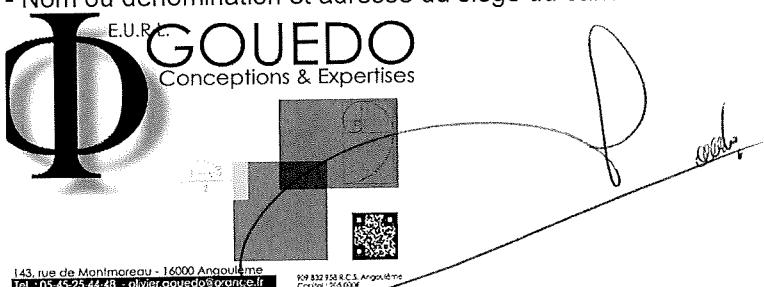
DC6

*Reprendre le contenu de la mention relative à l'objet du marché ou de l'accord cadre qui figure dans l'avis d'appel public à la concurrence*

**MARCHE ADAPTE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SENIORS - 8 LOGEMENTS + SALLE COMMUNE****C - Identification du candidat (le cas échéant en tant que membre du groupement)**

DC6

- Nom ou dénomination et adresse du siège du candidat ou du siège social, téléphone, télécopie, courriel



Forme juridique du candidat (entreprise individuelle, SA, SARL, association, personne publique, etc.) :

Entreprise Individuelle

DC - N° d'enregistrement de l'entreprise :

page :

1

2

**DOCUMENTS ET ATTESTATIONS REMIS PAR LE CANDIDAT RETENU ETABLIS EN FRANCE****DC6**

Lorsqu'il est envisagé d'attribuer le marché puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de son exécution

**A – Documents à remettre à l'acheteur****DC6**

Le candidat, à qui il est envisagé d'attribuer le marché, qui est établi en France, fournit à l'acheteur :

**A – 1. Dans tous les cas :**

Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de recouvrement des cotisations et des contributions sociales et datant de moins de six mois (article D8222-5-1°)

**A – 2. Dans le cas où une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire ou lorsque la profession est réglementée, l'un des documents suivants (article D8222-5-2°) :**

- Un extrait K ou K bis RCS (délivré par les services du greffe du tribunal du commerce à une date récente);
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM ;
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle (avec les mentions obligatoires)<sup>1</sup>;
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription).

**B - Attestation sur l'honneur et signature par une personne compétente****DC6**

*L'attestation sur l'honneur est faite par le déclarant lui-même, elle est datée (selon les cas, soit au jour où le candidat est informé qu'il est attributaire soit tous les 6 mois suivant la date de signature du marché), puis signée par le déclarant. Elle peut être établie soit en utilisant le présent modèle, soit sur papier libre.*

J'atteste sur l'honneur :

- dans tous les cas, avoir déposé, auprès de l'administration fiscale, à la date figurant sur cette attestation (article D8222-5-1°-b)
  - l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires ;
  - et le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises : pour le candidat qui n'est pas tenu de s'immatriculer au RCS ou au RM et qui n'est pas en mesure de produire un extrait K ou K-bis ou une carte d'identification justifiant d'une inscription au RM
- dans le cas où j'emploie des salariés, de la réalisation du travail par des salariés régulièrement employés au regard des articles L1221-10, L3243-2 et R3243-1 du code du travail. (article D8222-5-3°)

A Angoulême

, le 29 juin 2022

Signature Olivier GOUEDO  
(nom et qualité de la personne signataire ayant le pouvoir d'engager le candidat retenu)



Date de la dernière mise à jour : 14/11/2008

<sup>1</sup> Les mentions obligatoires sont : le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente

MINISTÈRE DE LA CULTURE  
ET DE LA COMMUNICATION

ÉCOLE D'ARCHITECTURE  
MARSEILLE-LUMINY

# DIPLOME D'ARCHITECTE D.P.L.G.

LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture, notamment ses articles 10 et 43 ;

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 97-1096 du 27 novembre 1997 relatif aux études d'architecture et notamment l'article 15.3 ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 1998 relatif au troisième cycle conduisant au diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1998 relatif aux mesures transitoires prévues à l'article 15 du décret n° 97-1096 du 27 novembre 1997 relatif aux études d'architecture et notamment l'article 7 ;

CERTIFIE QUE Monsieur GOUEDO Olivier

né(e) le 17 Mars 1972 à ANGOULEME (16)

a terminé avec succès ses études d'architecture et obtenu le DIPLOME D'ARCHITECTE D.P.L.G. à la date du 4 Février 2000

(Journal officiel de la République française du 28 Mai 1999)

Fait à MARSEILLE, le 23 Mars 2000

LE TITULAIRE



VISA DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE

LE PREFET

Yvon OLLIVIER

En aucun cas, il ne peut être détiré de duplicita du présent diplôme.  
Il appartient à l'intéressé d'en établir une ou plusieurs copies qu'il fait certifier conformes à l'original.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

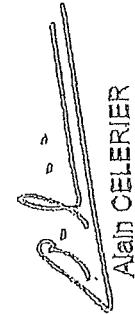
UNIVERSITÉ DE LIMOGES

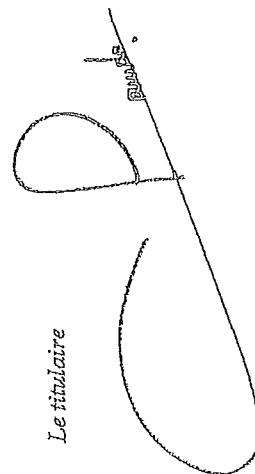
# DIPLOME D'UNIVERSITE

Vu la décision du Conseil d'Université créant ce diplôme  
Vu les pièces justificatives produites par M. OLIVIER GOUEDO, né le 17 mars 1972 à ANGOULEME (16), en vue de son inscription au Diplôme d'Université  
EXPERTISE JUDICIAIRE  
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires  
le DIPLÔME D'UNIVERSITÉ EXPERTISE JUDICIAIRE, mention assez bien  
est décerné à **M. OLIVIER GOUEDO**

au titre de l'année universitaire 2011-2012.

Fait à Limoges, le 25 mai 2012  
Le Président pour la Présidente et par délégation,  
Le Vice Président de l'Université

  
Alain CELERIER

  
Le titulaire  




C.F.A.A

2 bis, place Jean Jaurès 33000 Bordeaux

Tél. 05 56 44 68 33 – Fax. 05 56 52 53 57 – email : [contact@cfaa.fr](mailto:contact@cfaa.fr)

Centre de Formation des Architectes d'Aquitaine

[www.cfaa.fr](http://www.cfaa.fr)

Accueil du lundi au jeudi de 8 H 30 à 17 H 15 et le vendredi de 8 H 30 à 12 H 30

ATTESTATION DE FORMATION



NIVEAU II

Je soussigné Jean-Marc RUIZ, agissant en qualité de Président du Centre de Formation des Architectes d'Aquitaine, certifie que :

Monsieur Olivier GOUEDO  
12, place Saint-Pierre  
16000 ANGOULEME

a suivi cette formation qui s'est déroulée du 19 Septembre 2005 au 13 Décembre 2005

Thème : HQE Niveau II – 8 jours

Module 1 :  
19 et 20 septembre 2005

Visite du Lycée de Blanquefort  
Présentation du projet par le maître d'ouvrage : Exposé sur la restructuration du lycée par la maîtrise d'œuvre Point sur les dernières avancées concernant la démarche HQE® : différences entre opérations non certifiées et opérations certifiées (Habitat Environnement, NF Bâtiments tertiaires HQE® (note : l'opération de Blanquefort fait partie des opérations expérimentales de la certification) - Les différentes phases et actions pour la mise en œuvre de la démarche HQE® - le Système de management d'opération (SMO)

Module 2 :  
4 et 5 octobre 2005

Les enjeux environnementaux de la démarche HQE®  
La conception d'une enveloppe performante  
Le Choix intégré des matériaux et procédés de construction dans une démarche Haute Qualité Environnementale

Module 3 :  
14 et 15 novembre 2005

Outils pratiques pour la démarche HQE®  
Santé et HQE®

Module 4 :  
12 et 13 décembre 2005

Le chantier à faibles nuisances  
Problématique environnementale et construction bois  
Le surcoût d'une opération HQE®  
L'approche en coût global

Lieu : CFAA – 2, bis place Jean Jaurès – 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux, le 19 décembre 2005





*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
à jour au 1 février 2022

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	909 832 958 R.C.S. Angoulême
<i>Date d'immatriculation</i>	01/02/2022
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>GOUEDO Conceptions et Expertises</b>
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	205 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	143 Rue de Montmoreau 16000 Angoulême
<i>Activités principales</i>	Toute activité de conception et maîtrise d'œuvre ; toutes activités de bureau d'études, études de structures, gros œuvre et charpentes en bâtiment et génie civil ; tout audit et diagnostics de structure ; toutes autres études de produits dérivés à l'activité de construire ; l'activité d'expertise auprès des tribunaux.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 01/02/2121
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2022

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**

*Gérant*

<i>Nom, prénoms</i>	GOUEDO Olivier, Jérôme
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 17/03/1972 à Angoulême (16)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	3 Lotissement Les Chênes Rue Ancienne de Montmoreau 16400 Voeuil-et-Giget

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	143 Rue de Montmoreau 16000 Angoulême
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Toute activité de conception et maîtrise d'œuvre ; toutes activités de bureau d'études, études de structures, gros œuvre et charpentes en bâtiment et génie civil ; tout audit et diagnostics de structure ; toutes autres études de produits dérivés à l'activité de construire ; l'activité d'expertise auprès des tribunaux.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/2022
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Apport d'une clientèle civile sans déclaration de créances
<i>Précédent exploitant</i>	
<i>Nom, prénoms</i>	GOUEDO Olivier
<i>Numéro unique d'identification</i>	418 092 599
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

**ATTESTATION**

RC & Décennale des professions intellectuelles du bâtiment



P.I.B / EXCELLENCE

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

N° Police : PRW-72568-A

**L'INTERMÉDIAIRE**

**SARL VAILLANT - Vaillant**

8 Place Commandant Raynal  
8 Place Cdt Raynal  
16000 Angoulême

Tel : 05.45.95.17.69

ORIAS : 20 004 040 Site ORIAS: www.orias.fr

**LE SOUSCRIPTEUR**

**GOUEDO OLIVIER JEROME**

143 Rue De Montmoreau  
16000 Angoulême

Tel : 05.45.25.44.48

RCS : 909-832-958

La Société d'Assurance Mutuelle OPTIM ASSURANCE, représentée par son mandataire, atteste que le souscripteur (ci-dessus) est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile Décennale obligatoire et Responsabilité Civile Professionnelle :

Police N° : PRW-72568-A

A effet du : 01/02/2022

Reprise du passé : Non

Période de validité : 01/02/2022 - 30/04/2022



Authentification par QR code

**CHAMP D'APPLICATION**

Les garanties de la présente attestation s'appliquent :

- Aux activités professionnelles ou missions suivantes (selon les définitions données à l'Annexe ci-après)

N°	Activité
11	Maitre d'œuvre / OPC TCE

\*Inclus dans le contrat : 30% de sous traitance Maximum

- Seules sont assurées les entreprises dont le Chiffre d'Affaires ne dépasse pas 5 000 000 € (HT) et l'effectif ne dépasse pas 49 employés. La garantie est également limitée aux marchés dont le coût total de construction est inférieur à 15 000 000 € (HT) et pour lesquels les honoraires de l'Assuré ne dépassent pas 500 000 € (HT). Ces conditions cumulatives sont substantielles et déterminantes de l'engagement de l'assureur et de la mobilisation des garanties.
- En cas de sous-traitance (limitée à 30% de l'activité sauf accord exprès de l'Assureur), la garantie est conditionnée à la production par l'assuré des attestations RC professionnelle et RC décennale du sous-traitant couvrant les activités réellement sous-traitées pendant la période de réalisation du chantier. Ces conditions cumulatives sont substantielles et déterminantes de l'engagement de l'assureur et de la mobilisation des garanties.

La garantie ne peut engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés par les clauses et conditions de la garantie au sein des Conditions générales CG\_PIB\_VI293 et de la Nomenclature PIB\_VI293.

Édité le :	17/02/2022
Validité :	01/02/2022 - 30/04/2022
Police N° :	PRW-72568-A

## ATTESTATION

RC & Décennale des professions intellectuelles du bâtiment



P.I.B / EXCELLENCE

### OBJET DE LA GARANTIE PROPOSÉE

## ■ NATURE DE LA GARANTIE

### Responsabilité Civile Décennale obligatoire :

- Le contrat proposé garantit la responsabilité décennale du souscripteur instaurée par les articles 1792 et suivants du Code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L.241-1 et L.241-2 du Code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L.243-1-1 du même code.
- La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.
- Responsabilité du sous-traitant en cas d'atteinte à la solidité de l'ouvrage. Cette garantie est proposée, conformément à l'article 1792-4-2 du Code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception et est gérée selon le régime de la capitalisation.

### Responsabilité civile professionnelle :

- La garantie proposée couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile du souscripteur pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et résultant de ses activités professionnelles déclarées. Conformément aux dispositions de l'article L 124-5 alinéas 4 et 5 du Code des assurances, le contrat est établi en «base réclamation» pour ces chapitres du contrat.

## ■ TERRITORIALITÉ

Ce contrat couvre les chantiers réalisés par l'Assuré en France métropolitaine.

## ■ MENTIONS LÉGALES



LE DÉLÉGATAIRE : RCDPRO - Groupe PROWESS Assurances - 207, Avenue du Maréchal LELCERC, 91300 MASSY - 01 45 65 50 50 - ORIAS 11 061 864 - contact@rcdpro.fr



L'ASSUREUR : Société d'Assurance Mutuelle OPTIM ASSURANCE, en activité depuis 1897 (membre de l'union UNIRE – Matricule ACPR n°4050548) – Siège social : 14 Rue Pasteur 01000 – Bourg en Bresse – Enregistrée au RCS sous le numéro : 77931332900020 – www.optimassurance.fr.



L'ACPR : L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4, Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09 https://acpr.banque-france.fr



LE MANDATAIRE : CF SOUSCRITION – Marque de la société International Insurance Underwriting (IIU) – Société de courtage d'assurance au capital de 10 000 € - Siège social : 570 av du club hippique – Immeuble Derby 13090 Aix-en Provence – RCS Versailles 823 943 212 – www.cf-souscription.com - ORIAS : 17000414 - site web Orias : www.orias.fr

La garantie ne peut engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés par les clauses et conditions de la garantie au sein des Conditions générales CG\_PIB\_VI293 et de la Nomenclature PIB\_VI293.

Édité le :	17/02/2022
Validité :	01/02/2022 - 30/04/2022
Police N° :	PRW-72568-A

**ATTESTATION**

RC & Décentrale des professions intellectuelles du bâtiment

P.I.B / EXCELLENCE

**RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nature des garanties	Limites (*)	Franchises
<b>Tous dommages confondus - Limite globale de garantie</b>	<b>5 000 000,00 €</b>	<b>Néant</b>
Dommages corporels garantis et dommages immatériels en résultant causés par :	750 000,00 €	Néant
Faute inexcusable	350 000,00 €	Néant
Dommages matériels garantis et/ou Dommages immatériels en résultant, dont :	200 000,00 €	
Dommages matériels subis par les préposés	20 000,00 €	
Vols	20 000,00 €	
Escroqueries, détournement par préposés	20 000,00 €	2 000,00 €
Négligences facilitant un vol	20 000,00 €	
Dommages matériels et immatériels en résultant causés aux existants	150 000,00 €	
Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel (dont 50 000 euros par an maximum garantis au titre des dommages consécutifs au non respect de la Réglementation thermique 2012 - Applicable en France Métropolitaine)	100 000,00 €	
Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel	100 000,00 €	

**RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENTNALE**

**Garantie Légale Obligatoire**

(La franchise applicable sera multipliée par deux en cas de non-respect de la Réglementation Thermique 2012 mettant en cause la responsabilité de l'article 1792 du Code civil - Applicable en France Métropolitaine)

Montant des garanties  
(\*) Ci-dessous

2 000,00 €

**Garantie décennale en cas d'intervention en qualité de sous-traitant**

50 000,00 €  
par contrat de mission

Habitation : A hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. Les travaux de réparation comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.  
Hors Habitation : A hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R243-3 du Code des assurances

GARANTIE DPRSA/PJ GROUPAMA N°504 982 dans la limite d'indemnité (cf. Annexe DG Groupama)

Nature des garanties	Domaines
Conseil juridique, Intervention auprès de la partie adverse, Recherche de solution amiable	Activité professionnelle, Administrative, Aide aux victimes, Automobile, Défense pénale et disciplinaire, Locaux professionnels, Protection sociale, Prud'homale, Recouvrement créances
Mise en œuvre de l'action judiciaire avec l'avocat	
Suivi de l'affaire jusqu'à l'exécution des décisions rendues	

(\*) Par année d'assurance

**■ SIGNATURE DE L'ASSUREUR**




**-- FIN DE L'ATTESTATION --**

La garantie ne peut engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés par les clauses et conditions de la garantie au sein des Conditions générales CG\_PIB\_VI293 et de la Nomenclature PIB\_VI293.

Édité le :	17/02/2022
Validité :	01/02/2022 - 30/04/2022
Police N° :	PRW-72568-A

**ATTESTATION**

Attestation à jour de cotisations.

**ATTENTION  
À JOUR DE COTISATIONS**

Authentification par QR code

Par la présente nous attestons que :

**GOUEDO OLIVIER JEROME**  
**143 rue de montmoreau**  
**16000 Angoulême**  
**RCS : 909-832-958**

Est à jour de ses cotisations à ce jour.

Date initiale de souscription :

**01/02/2022****■ LE SERVICE GESTION****-- FIN DE L'ATTENTION  
À JOUR DE COTISATIONS --**

Édité le :	17/02/2022
Validité :	01/02/2022 - 30/04/2022
Police N° :	PRW-72568-A

**ATTESTATION**

RC &amp; Décentrale des professions intellectuelles du bâtiment

**P.I.B / EXCELLENCE**

Édité le :	17/02/2022
Validité :	01/02/2022 - 30/04/2022
Police N° :	PRW-72568-A

**ANNEXE****DÉTAILS DES ACTIVITÉS****II - Maître d'œuvre / OPC TCE**

## PHASE D'ETUDE :

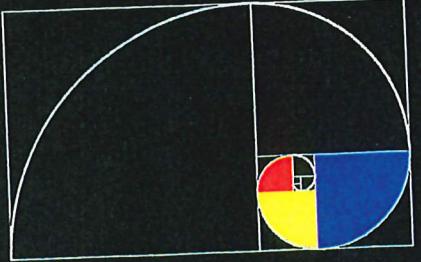
DIA : Diagnostic  
ESQ : Esquisse  
APS : Avant-Projet Sommaire  
APD : Avant-Projet Définitif  
EXE : Etudes d'Exécution  
PRO : Etudes de Projet  
ACT : Assistance aux Contrats de Travaux

## PHASE DE TRAVAUX :

VISA  
OPC : Ordonnancement, Pilotage, Coordination  
DET : Direction de l'Exécution des Travaux  
AOR : Assistance aux Opérations de Réception

L'ordonnancement, le pilotage et la coordination (OPC) ont pour objet, tout au long du déroulement d'un chantier de bâtiment et travaux publics (BTP), d'organiser et d'harmoniser dans le temps et dans l'espace les tâches élémentaires d'études et de travaux et les actions des différents intervenants.

# GOUEDO OLIVIER



## FORMATION

- 1991 : Bac D (mention AB) – académie de Poitiers
- 1991 - 1996 : Ecole d'architecture de Marseille Luminy
- 1996 - 1997 : Ecole d'architecture de Bordeaux : certificat « architecture et paysage »
- 1996 -1997 : Service Militaire 1er RIMA détaché auprès des Personnes Handicapées
- 1997 - 1998 : Ecole d'architecture de Marseille Luminy
- 1999 : Diplôme d'architecte (DPLG) – Félicitations du Jury  
Sujet : « Construction d'un centre de Rééducation et Réadaptation Fonctionnelles à Marseille »
- 2008 : Certification HQE (Haute Qualité Environnementale) niveau II Expert
- 2012 : Diplôme Universitaire « Expertise Judiciaire », université de droit de Limoges : Mention AB
- 2019 : Inscription sur la liste des Experts de Justices du ressort de la cour d'appel de Bordeaux (18/01/2019 Serment)

Formation CEJB le 01/02/2019

Formation OFib du 11/04/19 au 17/04/19 : Pathologies de la construction



## EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Essentiel de l'activité professionnelle est dans des projets conception et maîtrise d'œuvre en mission complète
  - Dans des Projets neufs, réhabilitations, extensions etc..
  - Dans des projets en marchés privés et marchés publics
  - Dans des Projets de tout type : scolaire, industriels, agricoles/viticoles(cognac)
  - Médicaux/paramédicaux, tertiaires et logements
  - Dans des projets allant de 50 000€ à 7.5 millions d'euros.

## MOYENS HUMAINS & MATERIELS

- 1992 - 1998 : divers stages en agences d'architecture à Marseille
- 1998 : Création de l'agence d'architecture Olivier GOUEDO
- 1998 - 2019 : Développement de l'agence qui compte aujourd'hui :
  - 1 Architecte D.P.L.G. (Libéral)
  - 2 Salariées Collaboratrices d'architecte

### Moyens humains

- 1 Architecte D.P.L.G. (Libéral) : Olivier GOUEDO
- 1 Dessinatrice DAO/CAO (Salariée) BTS Collaborateur : Heidi DUGARCEIN
- 1 Collaboratrice DAO/CAO (Salariée) - Chef de projet : Aurélie FRICARD

### Moyens matériels

- Logiciels CAO/DAO: Archicad 11 - autocad 2009 - Revit 2009 – Revit Lt 2016- Artlantis – Photoshop
- Logiciels Descriptif/Quantitatif : GIT
- Ensemble des CD Rom du CSTB : DTU – REFF – Sécurité Incendie – Accessibilité





BANQUE POPULAIRE  
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

## RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE :

SARL GOUEDO CONCEPTIONS ET

ADRESSE :

EXPERTISES

143 RUE DE MONTMOREAU  
16000 ANGOULEME

DOMICILIATION : BPACA CHARLES DE GAULLE- 00218

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
10907	00218	26221235167	72

IBAN : FR76 1090 7002 1826 2212 3516 772

Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX

Ce relevé, d'identité, bancaire est à utiliser pour les opérations que vous seriez amenés à inscrire à mon compte ouvert à la **BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE** :

- Domiciliation de salaire, virements, versements, prélèvements.....

Son utilisation vous garantira le bon enregistrement des opérations en cause et évitera les retards ou erreurs d'imputation.

## REFERENCES

E.U.R.L.

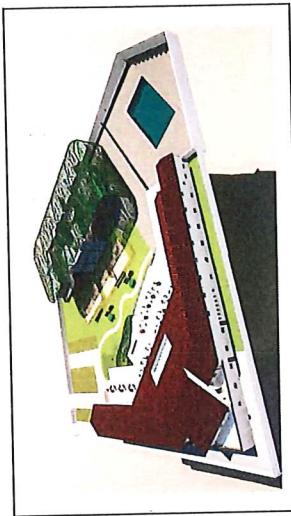
GOUEDO  
Conceptions & Expertises

143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême  
Tel : 05-45-25-44-48 - olivier.gouedo@orange.fr

909 832 958 R.C.S. Angoulême  
Capital : 205 000€

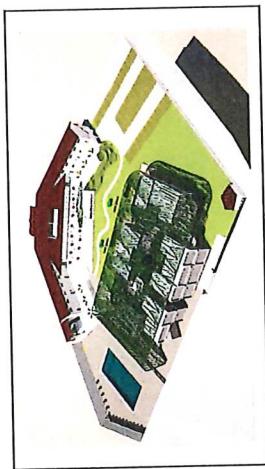
Construction d'une Auberge de Jeunesse

à Perignan  
DCE en cours  
Mission EXE  
9 000 000€ht



70 logements en 3 tranches – individuels et 8 collectifs – Hameau de Péruzet La Roche Foucauld  
Maître d’Ouvrage : Privé  
Avancement : Permis de construire\_mars 2022  
Mission complète Visa  
Montant Travaux : tranche 01 : 2 500 000€ht – tranche 2 : 2 000 000€ht – tranche 03 : 900 000€ht

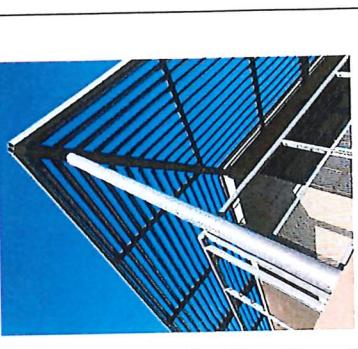
17 logements – individuels et jumelés– Clos de Pessaud -Asnières sur Nouère  
Maître d’Ouvrage : Privé  
Avancement : Permis de construire\_mars 2022  
Mission complète Visa  
Montant Travaux : 1 500 000€ht



17 logements – individuels et jumelés– Montbron  
Maître d’Ouvrage : Privé  
Avancement : Permis de construire\_avril 2022  
Mission complète Visa  
Montant Travaux : 2 000 000€ht



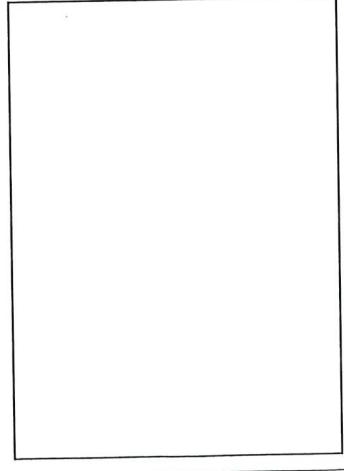
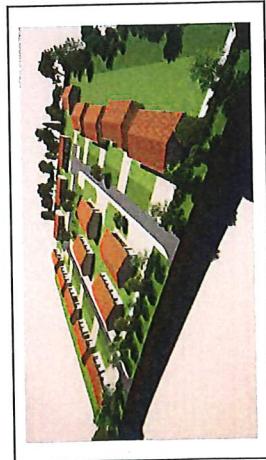
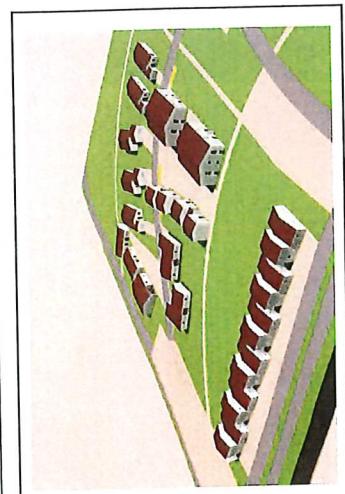
6 logements – individuels et jumelés– Hameau Rominois – Mairie de St Romain (16)  
Maître d’Ouvrage : Privé  
Avancement : Permis de construire\_mars 2022  
Mission complète Visa  
Montant Travaux : 400 000€ht



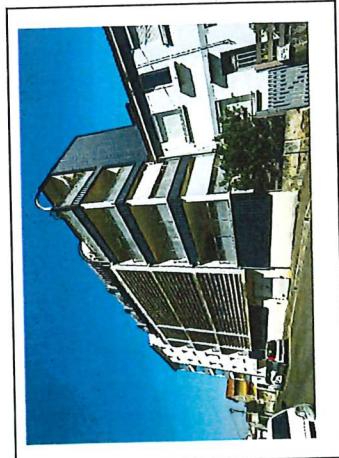
Aménagement Plateau Médical & technique - CRRF les Glamots :  
Réhabilitation (400m<sup>2</sup>)  
Réception 2019 - Mission complète + EXE2  
- Architecte concepteur Mandataire -  
800 000,00€ht

Construction d'une Balnéothérapie -  
CRRF les Glamots : Neuf (500m<sup>2</sup>)  
Réception 2019 - Mission complète + EXE2  
- Architecte concepteur Mandataire -  
1 200 000,00€ht

5 logements – individuels et jumelés– Saint Sornin  
Maître d’Ouvrage : Privé  
Avancement : Permis de construire\_mai 2022  
Mission complète Visa  
Montant Travaux : 400 000€ht

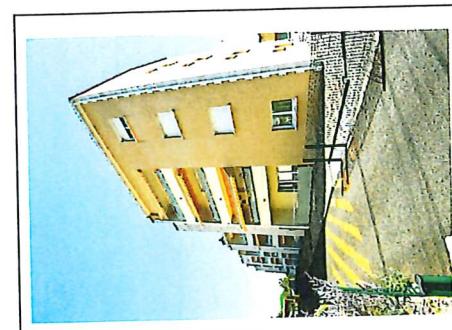


**20 logements – Collectifs Rénovation –  
Cognac – Résidence Sauvinière**  
 Maître d’Ouvrage : Privé  
 Avancement : réception 2010  
 Mission complète Visa  
 Montant Travaux : 3 000 000€ht



**25 logements – Collectifs – Angoulême  
– Résidence Archambault**  
 Maître d’Ouvrage : Privé  
 Avancement : réception 2010  
 Mission complète Visa  
 Montant Travaux : 3 000 000€ht

**12 logements – semi-Collectifs –  
Champniers –**  
 Maître d’Ouvrage : OPH de l’Angoumois  
 Avancement : réception 2015  
 Mission complète Visa  
 Montant Travaux : 800 000€ht



**27 logements – Collectifs – Angoulême  
– Clos de la Charmeraie**  
 Maître d’Ouvrage : Privé  
 Avancement : réception 2015  
 Mission complète Visa  
 Montant Travaux : 3 500 000€ht

**19 logements – Collectifs – Angoulême**  
 Maître d’Ouvrage : Privé  
 Avancement : réception 2012  
 Mission complète Visa  
 Montant Travaux : 2 200 000€ht

**Construction de 40 chambres SSP et EVC –  
CRRF les Glamots : Neuf (4300m<sup>2</sup>)**  
 Réhabilitation (600m<sup>2</sup>)  
 Réception 2011 - Mission complète + EXE2 –  
 - Architecte concepteur Mandataire -  
 5 400 000,00€ht

**Construction d'une Maison de la santé à St  
Amand de Boixe – Cdc Cœur de Charente**  
 Livraison Janvier 2020 - Mission complète +  
 EXE2 – Architecte concepteur Mandataire-  
 350 000,00€ht

**Construction d'une Maison de la santé à  
Chabanais – Cdc Haute Charente**  
 Livraison 2015 - Mission complète + EXE2 –  
 Architecte concepteur Mandataire-  
 1 300 000,00€ht

**Construction d'une Maison de la santé –  
Mairie de Rueille/Touvre**  
 Réception mai 2010 - Mission complète +  
 EXE2 – Architecte concepteur Mandataire-  
 1 500 000,00€ht

**Construction d'une Maison d'appui  
médical à Massignac – Cdc Haute**  
 Charente  
 Réception janvier 2016 - Mission complète +  
 EXE2 – Architecte concepteur Mandataire-  
 4000 000,00€ht

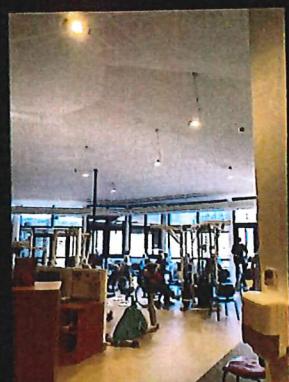
**Aménagement de Cabinets dentaires à La  
Cuironne – Privé**  
 Réception sept 2014- Mission complète +  
 EXE – Architecte concepteur Mandataire-  
 200 000,00€ht

**Construction d'un cabinet de  
Kinésithérapeutes à Mansle – Privé**  
 Réception 2011 - Mission complète + EXE –  
 Architecte concepteur Mandataire-  
 500 000,00€ht

**Construction d'une Maison de la santé –  
Blanzac**  
 APS en cours - Mission complète + EXE2 –  
 Architecte concepteur Mandataire-  
 1 053 000,00€ht

**Equipe de Maîtrise d'Oeuvre :**  
**GOUEDO Olivier : Architecte/OPC**  
**BET TDL : Electricité**  
**BET BGC : Structure**  
**GéoPLC : Traitement eau/air**

**Construction d'une Balnéothérapie & Plateau Médical & technique**  
**Salle de sport APA**  
**(Kiné-Ergo-Réeduc-Médecin etc..)**  
Centre de Rééducation des Glamots  
Roulet St Estèphe (16)



**Programme :**

500m<sup>2</sup> construits

- Balnéothérapie
- Vestiaires
- Bureau
- Rangements

400m<sup>2</sup> de locaux techniques

300m<sup>2</sup> Salle sport APA

**Prestations :**

**Bâtiment HQE & RT2012**

- PAC + Climatisation réversible
- Eclairage Led
- Plafonds et cloisons Acoustiques
- Carrelage.
- Alarme intrusion
- Site clôturé et sécurisé
- Parking public
- Mobiliers et placards

**Equipe Maîtrise d'oeuvre :**

**GOUEDO : Architecte/OPC**

**TDL : Fluides/Thermique**

**BGC : Structure**

**GéoPLC : traitement eau/air**

**Montant travaux :**

- 1 200 000€ht

- 800 000€ht

## Equipe de Maîtrise d'Oeuvre :

**GOUEDO Olivier : Architecte/OPC**

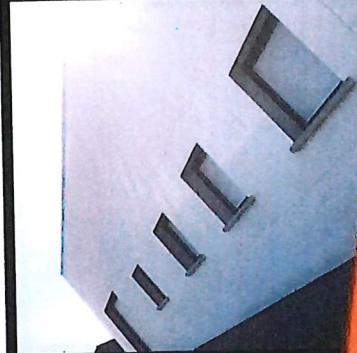
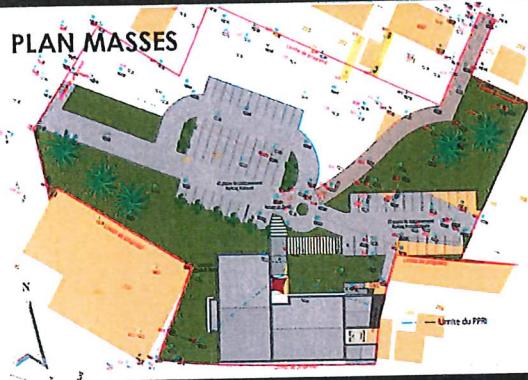
**BET TDL : Fluides/Thermique**

**BET BGC : Structure**

**Cabinet Lagarde : Economiste**

## Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Chabanais

Communauté Communes Charente Limousine



FACADE PRINCIPALE

ENTREE



ATTENTE MEDECINS

CABINET DENTISTES

### Programme :

800m<sup>2</sup> construits

- 5 Cabinets médecine générale
- Accueil + attente+ secrétariat
- Archives
- 1 Cabinet Kinésithérapeute + 4 box
- 1 Cabinet pour 3 infirmières
- 1 salle de soins
- Attente
- 3 Cabinets dentaires
- Attente
- Secteur SAMSAH Camille Claudel
- Locaux techniques + DASRI
  
- Salle repos du personnel
- Salle de réunion commune
  
- 1 Appartement stagiaire interne

### Prestations :

#### Bâtiment HQE & RT2012

- PAC + Climatisation réversible
- Groupe électrogène de secours
- Eclairage Led
- Stores électriques
- Plafonds et cloisons Acoustiques
- Carrelage et sols PVC
- Alarme intrusion
- Site clôturé et sécurisé
- Parking public et professionnel
- Mobiliers et placards

### Equipe Maîtrise d'oeuvre :

**GOUEDO : Architecte/OPC**

**TDL : Fluides/Thermique**

**BGC : Structure**

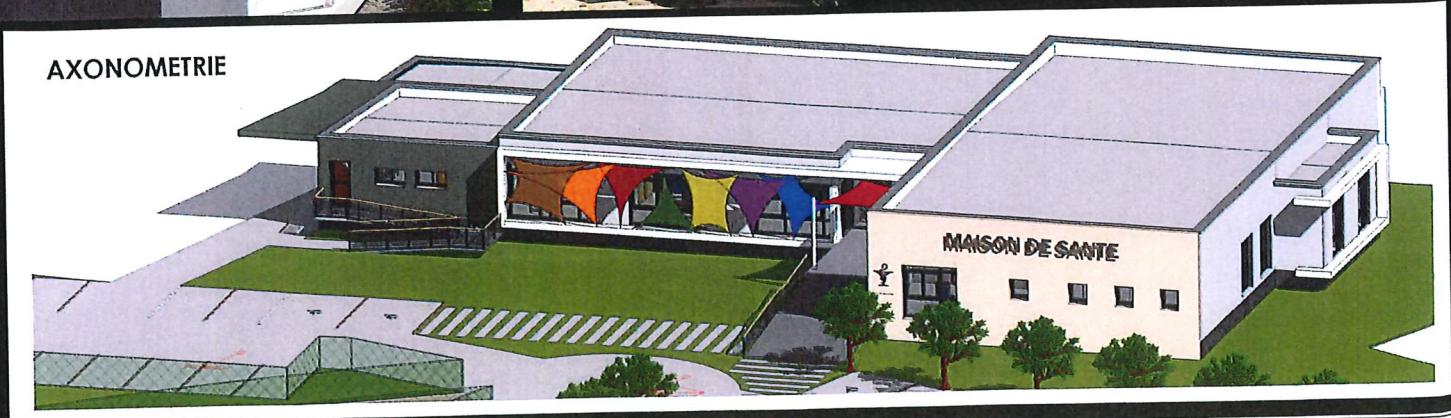
**Cabinet Lagarde : Economiste**

### Montant travaux :

- 1 300 000€ht

AXONOMETRIE

MAISON DE SANTE



## Equipe de Maîtrise d'Oeuvre :

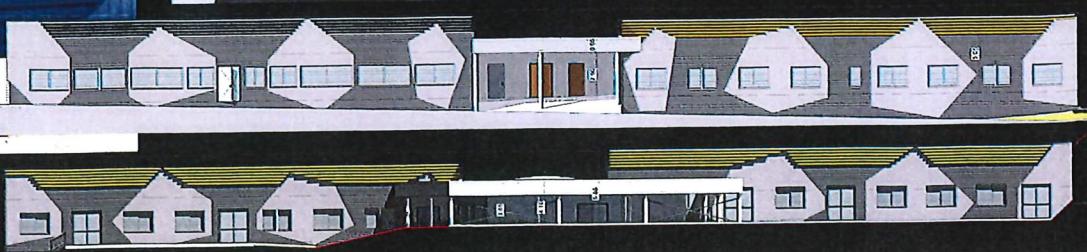
**GOUEDO Olivier : Architecte/OPC**

**BET C2J : Fluides/Thermique**

**BET BGC : Structure**

## Construction d'une Maison de Santé

Commune de ruelle/Touvre



### Programme :

- 1000m<sup>2</sup> rénovés
- 800m<sup>2</sup> Neufs
- 7 Cabinets médecine générale
- Accueil + attente+ secrétariat
- Archives
- 2 Cabinets Kinésithérapeutes
- 1 Cabinet pour 3 infirmières
- 1 salle de soins
- Attente
- 1 Cabinets podologue
- Attente
- 2 Sages Femmes
- Locaux techniques + DASRI
- Salle repos du personnel
- Salle de réunion commune
- 2 Appartements stagiaire interne

### Prestations :

#### Bâtiment HQE & RT2012

- Chaudière Gaz
- Groupe électrogène de secours
- Eclairage Led
- Stores électriques
- Plafonds et cloisons Acoustiques
- Carrelage et sols PVC
- Alarme intrusion
- Site clôturé et sécurisé
- Parking public et professionnel
- Mobiliers et placards

### Equipe Maîtrise d'oeuvre :

GOUEDO : Architecte/OPC

C2J : Fluides/Thermique

BGC : Structure

### Montant travaux :

- 1 300 000€ht



BANQUE POPULAIRE  
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

## RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE :

SARL GOUEDO CONCEPTIONS ET

ADRESSE :

EXPERTISES

143 RUE DE MONTMOREAU  
16000 ANGOULEME

DOMICILIATION : BPACA CHARLES DE GAULLE- 00218

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
10907	00218	26221235167	72

IBAN : FR76 1090 7002 1826 2212 3516 772  
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX

Ce relevé, d'identité, bancaire est à utiliser pour les opérations que vous seriez amenés à inscrire à mon compte ouvert à la **BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE** :

- Domiciliation de salaire, virements, versements, prélèvements.....

Son utilisation vous garantira le bon enregistrement des opérations en cause et évitera les retards ou erreurs d'imputation.



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

DC2

**DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL  
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT<sup>1</sup>**

*Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).*

*En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.*

*En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.*

*En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement peut produire, en annexe du DC2, les éléments demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt, ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation.*

*Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 2362-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité (MDS) ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.*

**A - Identification de l'acheteur**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)*

**Mairie d'AUSSAC VADALLE**  
61, rue de la République - 16560 Aussac-Vadalle.

**B - Objet de la consultation**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante ; toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par cette candidature.)*

**Projet de construction d'une résidence Séniors : 8 logements en 2 tranches**

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement

### C1 - Cas général

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

■ *Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :*  
**Agence ATLANTIQUE-ARCHITECTURES**

■ *Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :*  
**22 Quai Louis Durand – 17000 LA ROCHELLE**

■ *Adresse électronique :*  
**[agence.atlantique-architectures@architectes.org](mailto:agence.atlantique-architectures@architectes.org)**

■ *Numéros de téléphone et de télécopie :*  
**05 46 44 87 34**

■ *Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :*  
**79445690500015**

■ Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

**Société par actions simplifiée**

■ Le candidat est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

Oui

Non.

## C2 - Cas particuliers en cas de marché public réservé

Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public autre que de défense ou de sécurité réservé en application des [articles L. 2113-12, L. 2113-13](#) ou [L. 2113-15](#) du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation. Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public de défense ou de sécurité réservé en application de l'[article L. 2313-6](#) du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation.

Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, fournit les textes relatifs à ce statut. Pour les autres marchés publics, la vérification se déroulera dans les conditions de l'[article R. 2144-1](#) du code de la commande publique.

<b>Statut du candidat individuel ou du membre du groupement</b>	
1. <input type="checkbox"/> Entreprise adaptée ( <a href="#">article L. 5213-13</a> du code du travail) ou structures équivalentes	<p>Le contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l'emploi et de la formation professionnelle ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle ce document est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse internet :</li>   <li>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</li> </ul>
2. <input type="checkbox"/> Etablissement et service d'aide par le travail ( <a href="#">articles L. 344-2 et s.</a> du code de l'action sociale et des familles) ou structures équivalentes	<p>Indiquer ci-dessous la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création :</p> <p>Lorsqu'il n'y a pas eu de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs, la preuve de la reconnaissance du statut d'établissement ou de service d'aide par le travail ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse internet :</li>   <li>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</li> </ul>
3. <input type="checkbox"/> Structures d'insertion par l'activité économique ( <a href="#">article L.5132-4</a> du code du travail) ou structures équivalentes	<p>La preuve de la reconnaissance du statut de structure d'insertion par l'activité économique ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse internet :</li>   <li>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</li> </ul>
4.. <input type="checkbox"/> Entreprises de l'économie sociale et solidaire ( <a href="#">article 1<sup>er</sup></a> de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014) ou structures équivalentes (sauf marché de défense ou de sécurité)	<p>La preuve de la qualification d'entreprise de l'économie sociale et solidaire ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse internet :</li>   <li>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</li> </ul>

### C3 - Cas spécifiques relatifs aux conditions de participation

■ 1. Lorsque le candidat est inscrit sur une liste officielle d'opérateurs économiques agréés au sens de l'[article R. 2143-15](#) du code de la commande publique et que l'acheteur est un pouvoir adjudicateur ou au sens de des [articles R. 2343-16 à R. 2343-17](#) du même code, que l'acheteur soit un pouvoir adjudicateur ou une entité adjudicatrice :

- Indication du nom de la liste officielle :

- Références sur lesquelles l'inscription ou la certification est basée et, le cas échéant, la classification sur la liste :  
(L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il convient de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire pour l'ensemble des conditions de participation fixées par l'acheteur et qui ne seraient pas couvertes par les conditions d'inscription sur la liste officielle ou le certificat d'inscription sur cette liste.)

- Le cas échéant, adresse internet à laquelle le certificat d'inscription sur cette liste officielle est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

■ 2. Lorsque le marché public n'est pas un marché de défense ou de sécurité et que l'acheteur a autorisé les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises en application du second alinéa de l'[article R. 2143-4](#) du code de la commande publique :

Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur.  
(Dans ce cas, il est inutile de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire ; le remplissage du formulaire est terminé.)

### E - Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique E3.)

#### E1 - Renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel :

E2 - Le cas échéant, pour les marchés publics de services, indication de l'autorisation spécifique dont le candidat doit être doté ou de l'organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné :

**E3 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder** (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14 du code de la commande publique](#)) :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse(s) internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

## F - Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement

*Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière.*

*(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique F4.)*

### F1 - Chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles

	Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019	Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020	Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021
Chiffre d'affaires global (ne remplir que pour les exercices pour lesquels ce renseignement est demandé par l'acheteur)	<b>120 544,73 €</b>	<b>37 571,00 €</b>	<b>64 214,67 €</b>
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché (si demandé par l'acheteur)	%	%	%

Lorsque les informations sur le chiffre d'affaires ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, indication de la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité :

...../...../.....

### F2 – Autres informations requises par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière

*(Chiffres d'affaires moyens sur la période demandée par l'acheteur, informations sur les comptes annuels, rapport entre les éléments d'actif et de passif, informations sur le niveau approprié d'assurance des risques professionnels, etc., tels que demandés par l'acheteur ; le cas échéant, renvoyer à la rubrique H du présent formulaire.)*

### F3 – Pour les marchés publics de travaux

En cochant cette case, le candidat déclare qu'il aura souscrit un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale ([article L. 241-1 du code des assurances](#)).

*(Y compris en cas de MDS, les documents de preuve ne seront sollicité sur ce point qu'avant l'attribution du marché public.)*

**F4 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) du code de la commande publique)**

*Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :  
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)*

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

**G - Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement**

*Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle.*

*(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique G2.)*

**G1 - Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle, qu'il peut récapituler ici**

**G2 - Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) du code de la commande publique) :**

*Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :  
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)*

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

## H - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature

Rubrique à renseigner dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement s'appuie sur la ou les capacités d'un autre opérateur économique, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à cet opérateur, en application du II de l'[article R. 2142-3](#) du code de la commande publique auquel l'[article R. 2342-2](#) renvoie.

(Joindre, pour chaque opérateur économique, en annexe du DC2, tous les renseignements demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation. Le candidat sera tenu d'apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ; en cas de MDS, cette preuve est à fournir au stade du dépôt de la candidature.)

### Désignation du (des) opérateur(s)

(Adapter le tableau autant que nécessaire.)

N° du Lot	Nom du membre du groupement concerné (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET de l'opérateur sur les capacités duquel le candidat ou le membre du groupement s'appuie (***)
	Agence ATLANTIQUE-ARCHITECTURES S.A.S.	Agence ATLANTIQUE-ARCHITECTURES S.A.S. 22 Quai Louis Durand – 17000 LA ROCHELLE <a href="mailto:agence.atlantique-architectures@architectes.org">agence.atlantique-architectures@architectes.org</a> Téléphone et de télécopie : 05 46 44 87 34 Numéro SIRET : 79445690500015

(\*) En cas de candidature individuelle, le renseignement de cette rubrique est inutile.

(\*\*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(\*\*\*) Pour les groupements conjoints.

(\*\*\*) À défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.

## I - Renseignements spécifiques aux marchés publics de défense ou de sécurité

### I1 – Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement

**I2 – Documents, renseignements ou justificatifs permettant d'évaluer si le candidat individuel ou le membre du groupement répond aux critères d'accessibilité à la procédure indiquée dans l'avis d'appel à la concurrence** (uniquement lorsque l'acheteur a ouvert la procédure de passation aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen)

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.



## Attestation d'inscription 2022 Architecte

Je soussignée, Virginie GRAVIERE, Présidente de l'Ordre des architectes de la région NOUVELLE-AQUITAINE, atteste que

Monsieur CLAUDIO PULIDO, Architecte

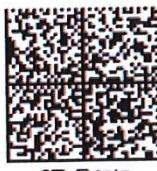
Né le 17/03/1970 à PUENTE-ALTO (CHILI)  
est inscrit depuis le 03/06/2005 au Tableau de l'Ordre des architectes de la région NOUVELLE-AQUITAINE, sous le n° d'Ordre 070607,  
et a déclaré les modes d'exercice suivants :

- Gérant non associé, AGENCE ATLANTIQUE ARCHITECTURES depuis le 10/12/2021, à l'adresse professionnelle AGENCE ATLANTIQUE ARCHITECTURES LA CORVETTE, 22 QUAI LOUIS DURAND , 17000 LA ROCHELLE
- Associé d'une société d'architecture, AGENCE PULIDO depuis le 30/09/2011, à l'adresse professionnelle AGENCE PULIDO , 406 AVENUE JEAN GUITTON BP3003 , 17030 LA ROCHELLE CEDEX 1  
*Ce mode d'exercice autorise le port du titre d'architecte et permet de réaliser des missions de conception et de maîtrise d'œuvre pour le seul compte de la société.*

Ce document est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le 23/06/2022,

Ce document est établi en fonction des informations qui ont été transmises par l'intéressé. Il est délivré à titre personnel. Il ne peut être divulgué que par l'intéressé, sous sa propre responsabilité.  
Ce document atteste de l'inscription à ce jour au tableau de l'ordre des architectes. Il convient donc, en cours d'année, de vérifier, si besoin, la validité de cette information, directement auprès du conseil régional de l'ordre ou sur le site internet [www.architectes.org](http://www.architectes.org)



2D-Origin



## Attestation d'inscription 2022 Société

Je soussignée, Virginie GRAVIERE, Présidente de l'Ordre des architectes de la région NOUVELLE-AQUITAINE, atteste que

la SAS d'architecture AGENCIA ATLANTIQUE ARCHITECTURES

Dirigée par CLAUDIO PULIDO, ayant pour fonction Président non associé

dont l'établissement principal est AGENCIA ATLANTIQUE ARCHITECTURES LA CORVETTE, 22 QUAI LOUIS DURAND , 17000 LA ROCHELLE

est inscrite depuis le 12/07/2013 au Tableau de l'Ordre des architectes de la région NOUVELLE-AQUITAINE, sous le n° d'Ordre S16240.

Ce document est établi pour servir et valoir ce que de droit.



Fait le 23/06/2022,

Ce document est établi en fonction des informations qui ont été transmises par l'intéressé. Il est délivré à titre personnel. Il ne peut être divulgué que par l'intéressé, sous sa propre responsabilité.

Ce document atteste de l'inscription à ce jour au tableau de l'ordre des architectes. Il convient donc, en cours d'année, de vérifier, si besoin, la validité de cette information, directement auprès du conseil régional de l'ordre ou sur le site internet [www.architectes.org](http://www.architectes.org)

MONTMIRAIL

Coverholder LLOYD'S INSURANCE COMPANY SA

**6, RUE JEAN JACQUES VERNAZZA - B.P. 172 - 13322 MARSEILLE CEDEX 16**  
**LLOYD'S INSURANCE COMPANY SA - 8/10 rue Lamennais - 75008 PARIS**  
**N° SIRET 844 091 793 00019 code APE 6512Z**

<b>Garantie responsabilité décennale des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance</b> pour les chantiers ouverts entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 et pour les opérations inférieures à 20.000.000 € H.T.	
<b>Durée et maintien de la garantie :</b> La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée (selon les règles de la capitalisation).	
<b>Montant de la garantie par sinistre</b>	<b>Nature de la garantie</b>
<b>Garantie décennale obligatoire</b> <p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L241-1 et L241-2 relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour les travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L243-1-1 du même code</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires à la construction.</p>	<b>- En habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage  <b>- Hors habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparations des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R243-3  <b>- En présence d'un CCRD :</b> <i>Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif</i>
<b>Garantie décennale en qualité de sous-traitant</b>	3.000.000 € par sinistre

Fait à Marseille, le 14 mars 2022

**MONTMIRAIL**  
Coverholder Lloyd's  
Courtage en Assurances et Réassurances  
6, rue Jean-Jacques Vernazza - BP 172  
13322 MARSEILLE Codex 16  
Tél. 04 91 32 38 38 - Fax 04 91 32 38 59  
N'ORIAS 07 08 00 145  
[www.montmirail.com](http://www.montmirail.com)

%PDF-1.6 %ÄÃÄVÄTÄY 2 0 obj <> stream xobj=ÆŽjæuùšš~v%HVfú1-Ä¶.ÄEtC:0\$R8YYó:US»ç)ÉÆ...šd±éÖyHžUñppòÄ  
Üñ...|`éTéEéEó?ýñá~uéc%MþpðÖY\_`Ya:ik8AEX?1swøeå+¾,ñix2^ù\$]0ùpð-/ù.:#çEöY\_€08ùt~yyáó,~ó,~l,~ùiaCfür  
~Å~g|çG JeØþoþù>ùù?þù:ÚþiÁyqftBÁ—O/>|ÓRòqD?yÉá»?wøôsþoþY~þùAåðæ¢"Ù+on,con-úðau>yóš\_ç!7qpÈ±~ycÅAÆj